

**SARL 3M - Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000€**

**Siège Social: 471 rte des Rois Surville - 05 130 - Sigoyer**

**Immatriculé au RCS de Gap - 911 909 646**

### **Procès-Verbal d'assemblée générale ordinaire**

Sigoyer, le 20/05/2025

Sont présents pour cette assemblée les associés :

- Florent Noébès-Tourrès - 471 rte des Rois Surville - 05130 Sigoyer, détenteur de 50 parts sociales,
- Valentin Noébès-Tourrès - 471 rte des Rois Surville - 05130 Sigoyer, détenteur de 50 parts sociales

Ils agissent en tant que seuls associés de la société SARL 3M.

L'assemblée générale est ouverte à 14h00.

Déroulé des échanges :

#### **I Approbation des comptes et affectation du résultat**

Bilan et comptes de résultats sont présentés. Ils sont approuvés!

Le résultat déficitaire de 3703 €, incluant 9882€ de dotation aux amortissements, est attribué en **report à nouveau**.

Les comptes sont vus comme bons pour un troisième exercice. Ils encouragent à poursuivre dans cette dynamique, d'autant que les investissements futurs devraient être plus rentables que les investissements consentis jusqu'ici.

#### **II Bilan de la période écoulée**

L'année 2024 a été marquée par le démarrage de la location. Deux appartements loués en colocation ou en location saisonnière. Le bilan financier est bon pour un démarrage. Les rapports avec les locataires sont très bons. Les logements assurent la satisfaction des occupants. La maison ne présente pas de dysfonctionnement. L'extérieur reste à aménager encore.

#### **III Changement de gérance**

Au regard de l'évolution de l'entreprise, de la charge de travail à venir, et de l'organisation nécessaire, il est décidé que Florent Noébès-Tourrès devienne lui aussi gérant de l'entreprise. Cela

*Certifié conforme*

VNT

FNT

permettra aux deux gérants de devenir gérants majoritaires, et d'être soumis au RSI, régime plus avantageux dans notre cas. Ce changement prend effet ce jour.

#### **IV Direction prise pour les temps à venir**

L'objectif est de commencer l'aménagement de l'étage début 2026. Les phases sont nombreuses d'ici-là. Dépôt des permis de construire pour changement de destination des surfaces, initiation de la procédure pour pose de nouveaux compteurs auprès d'Enedis, adaptation du réseau d'alimentation en eau et réseau d'eau usée, pose d'un pare pluie en sous toiture, choix des techniques... Autant de travail qui devra être fait d'ici-là !

L'organisation des travaux devra être réfléchie pour générer le moins de nuisances possibles pour les locataires en place.

Le 20/05/2025

*Certifié conforme*

Valentin Noébès Tourrès



Florent Noébès Tourrès

